



Je compte devenir enceinte d'ici quelques mois, mais mon employeur est fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 20 octobre 2008

Je compte devenir enceinte d'ici quelques mois, mais mon employeur est fumeur et fume dans l'arrière boutique (endroit où on prend nos pauses et où on mange) je me demandais si, selon vous, ce serait un cas de retrait préventif ?

Réponse :

En France, vous seriez effectivement dans le cadre précis de l'exercice du droit de retrait, mais il semblerait que vous soyez canadienne. Notre expertise se limitant à la loi française, nous vous conseillons néanmoins de vous rapprocher d'associations canadiennes telles que notre presque homonyme [ADNF](#) qui s'occupe de la protection des non-fumeurs.